Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-263502148-20261030-202639-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 30 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 octobre, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle du RDC de la mairie de Pleurtuit sous la présidence de Madame Christine COLAS en sa qualité de Présidente du CCAS.

Présents : Patrice BEDEL, Christine COLAS, Bernard CLOUWEZ, Fabienne DERONDIER, Virginie HERVE, Annick JEGU, Nicolas MACAIGNE, Yvette POUTRIQUET, Vincent REBOUR

Excusés : Sandrine HENDERSON pouvoir à Mme COLAS, Valérie HOMO pouvoir à Mr BEDEL, Marie-Hélène MERVIN,

DELIBERATION N°2026-39 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 30 OCTOBRE 2026

Décision modificative N°3 Budget 25600 - 2026 - CCAS

Objet : Ajustement des crédits budgétaires relatifs aux dotations aux amortissements et aux immobilisations incorporelles

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à l'exécution et aux modifications budgétaires des établissements publics communaux ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des centres communaux d'action sociale ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal du CCAS ;

Vu la délibération n°2026-08 du 23 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du CCAS, ainsi que les décisions modificatives précédemment adoptées ;

Considérant que l'exécution budgétaire 2026 nécessite un ajustement des crédits relatifs aux dotations aux amortissements des immobilisations ;

Considérant que les crédits initialement inscrits au compte 6811 « Dotations aux amortissements » sont insuffisants à hauteur de 325 €, et qu'il convient de procéder à un redéploiement de crédits au sein de la section de fonctionnement

Considérant que cet ajustement peut être réalisé par une diminution de 325 € des crédits inscrits au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », sans modification de l'équilibre global de la section de fonctionnement ;

Considérant que cette opération entraîne une augmentation correspondante des recettes d'investissement liées aux amortissements, réparties entre les comptes 2805, 28181, 281838 et 281848, pour un montant total de 325 €, permettant de financer une ouverture de crédits au compte 2088 « Autres immobilisations incorporelles » ;

Considérant qu'il convient en conséquence de procéder aux ajustements de crédits nécessaires au budget principal 25600, conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
6811	Dotations aux amortissements	325,00 €			
6232	Fêtes et cérémonies	-325,00 €			
Total		0,00 €	Total		0,00 €

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-263502148-20261030-202639-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
2088	Autres immobilisations incorporelles	325,00 €	2805	Amortissements concessions brevets ...	26,00 €
			28181	Amortissements installations générales ..	90,00 €
			281838	Amortissements autres matériel informatique	120,00 €
			281848	Amortissements autres matériels de bureau ...	89,00 €
Total		325,00 €	Total		325,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal 25600 du CCAS pour l'exercice 2026, telle que présentée ci-dessus, portant ajustement des crédits relatifs aux amortissements et aux immobilisations incorporelles ;

- AUTORISE Madame la Présidente du CCAS à procéder aux mouvements de crédits correspondants et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour : 11
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Délibération inscrite à l'ordre du jour du
Conseil d'administration du 30 octobre 2026

Pour extrait conforme,
A Pleurtuit, le 30 octobre 2026

La Présidente du CCAS
Christine COLAS

P. VP CCAS